

REÇU LE 13 JUL. 2023

Montgeron, le

12 JUL. 2023



CABINET ABP  
Madame GUISLAIN  
7, Rond Point Pasteur  
91330 YERRES

N/Réf : AU/CONT/BB/IK/2023.009122 - Lettre en Recommandé avec A.R.

N° Dossier : 369095

Objet : Mise en conformité des installations d'assainissement de la propriété sise  
1 allée des Platanes BOUSSY-SAINT-ANTOINE (parties communes)

Dossier suivi par : Ingrid KOFFI, Secrétaire du Service Contrôles

Madame,

Le contrôle, effectué en parties communes à l'adresse citée en objet, par des agents de la Société SNAVEB, le 6 mars 2023, a mis en évidence les anomalies eaux usées suivantes :

- **rejet du siphon de sol au rez-de-chaussée du local ordure ménagère N° 1 dans le branchement des eaux pluviales,**
- **rejet du siphon de sol au rez-de-chaussée du local ordure ménagère N° 2 dans le branchement des eaux pluviales,**
- **rejet du siphon de sol rez-de-chaussée du local vélo dans le branchement des eaux pluviales.**

De plus, je précise aux propriétaires que, conformément à l'article 44 du Règlement Sanitaire Départemental et à l'article 11.3 du règlement d'assainissement collectif du SyAGE, il est recommandé de se prémunir des reflux d'eaux usées provenant du réseau public en cas de mise en charge de celui-ci. Dans le cas où des installations situées à un niveau inférieur à celui de la chaussée existent, la pose d'un dispositif anti-reflux devient obligatoire.

S'ils souhaitent des conseils techniques concernant la mise en conformité des installations, je les invite à prendre contact avec Madame CHAMBRAS (01.69.83.72.18), secrétaire du service Contrôles, qui pourra leur proposer un rendez-vous téléphonique ou sur site.

En conséquence, si la vente devait se faire en l'état actuel, il appartiendra au syndic de copropriété de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles pour mettre les installations d'assainissement en conformité avec la réglementation dans les 12 mois à compter de la date d'envoi du présent courrier.

Par ailleurs, conformément à la loi du 22 août 2021, dite « Loi climat », au-delà du délai mentionné ci-dessus, si les travaux n'ont pas été réalisés, une pénalité vous sera appliquée chaque année jusqu'à complète mise en conformité. Son montant sera équivalent à la redevance d'assainissement majorée de 400%, conformément à l'article 24 du règlement du service public de l'assainissement collectif du Syndicat\*. Toutefois, cette sanction ne sera pas appliquée si vous réalisez les travaux dans les 12 mois à compter du présent courrier.

Enfin, je rappelle aux propriétaires que conformément à l'article 5 du règlement d'assainissement collectif du SyAGE, il est interdit de rejeter tous déchets solides divers, tels que les lingettes et protections périodiques comme expliqué dans la plaquette ci-jointe.

Les services techniques du Syndicat sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président  
Pour le Président  
Par délégation  
**Bérandère BRÉSCIA**  
Directeur Assainissement Usagers  
Romain COLAS



PJ : 2 (rapport d'enquête + plaquette)

A titre indicatif, pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (équivalents à un foyer de 4 personnes), le montant de la pénalité serait d'environ 641€ par an.

# ENQUETE DE CONFORMITE D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du contrôle des parties communes d'une  
copropriété

Nom :	CABINET ABP
Commune :	BOUSSY SAINT ANTOINE
Adresse :	1 ALLEE DES PLATANES
Date de l'enquête :	06/03/2023

## RAPPORT DE L'ENQUETE DE CONFORMITE D'ASSAINISSEMENT

**SNAVEB**

608 rue du Maréchal Juin - BP 563 - ZI Vaux le Pénit  
 77006 MELUN Cedex  
 Tél : 01 64 79 53 66

**Adresse du bien :**

1 ALLEE DES PLATANES  
 91800 BOUSSY SAINT ANTOINE  
 Parcelle n° AE 0186

Numéro dossier : 369095  
 Date de l'enquête : 06/03/2023  
 Date d'édition du rapport : 28/06/2023  
 N° de commande : OU 230087

**Adresse du branchement :**

1 ALLEE DES PLATANES  
 91800 BOUSSY SAINT ANTOINE

Type de bien : Copropriété verticale  
 Année de construction : Avant 2013  
 Motif de l'intervention : Contrôle des parties  
 communes d'une  
 copropriété

**Nom du propriétaire :** CABINET ABP  
**Adresse du propriétaire :** 7 ROND POINT PASTEUR  
 91330 YERRES

Météo le jour de l'enquête : Temps clair

**Nom de l'occupant :** CABINET ABP

Résultat de l'enquête de conformité :

**NON-CONFORME**

Caractéristiques générales du réseau en domaine public :

Nature du réseau	Propriétaire Réseau	Présence raccordement	Type de raccordement
EU	SyAGE	OUI	Regard de visite/section courante
EP	SyAGE	OUI	Section courante

**Observations :**





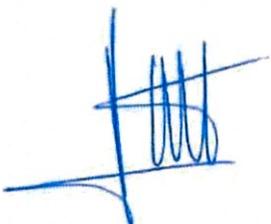
Descriptif des dispositifs de gestion d'eaux pluviales :

Type de dispositif	Localisation	Diamètre (m)	Profondeur (m)	Niveau d'eau (m)	Hauteur du trop plein (m)

Existence d'un dispositif anti-reflux : EU EP NON

Présence d'un sous-sol : OUI NON

Réutilisation d'eaux pluviales ou d'eaux de nappe dans le circuit d'eau potable : OUI NON

<p><b>Observations :</b></p> <p>Anomalies :</p> <p>Les siphons de sol d'eaux usées des locaux ordures ménagères 1 et 2, du local vélos sont raccordés au réseau public d'eaux pluviales.</p>	<p><b>Kader ABDELLI</b> Responsable d'exploitation</p> 
--	---

Le présent rapport est établi le jour de la visite, d'après les réseaux et ouvrages déclarés par les propriétaires de l'installation ou son représentant, et accessibles visuellement par les agents. La présence d'équipements supplémentaires non visibles ou non déclarés modifierait la conclusion du présent rapport dégageant SNAVEB de toute responsabilité.

Riverain :

CABINET ABP

Adresse :

1 ALLEE DES PLATANES

Ville :

BOUSSY SAINT ANTOINE

Opérateur : **AM**

Page n°

**1/2**

Date : **06/03/2023**

Dossier n° **369095**

**PHOTOS ET OBSERVATIONS**



**Photo 1**  
**Avant du bâtiment.**



**Photo 2**  
**Arrière du bâtiment.**



**Photo 3**  
**Le siphon de sol d'eaux usées du local vélos est raccordé au réseau public d'eaux pluviales.**

Riverain :

CABINET ABP

Adresse :

1 ALLEE DES PLATANES

Ville :

BOUSSY SAINT ANTOINE

Opérateur :

AM

Page n°

2/2

Date :

06/03/2023

Dossier n°

369095

**PHOTOS ET OBSERVATIONS**



**Photo 4**

**Le siphon de sol d'eaux usées du local ordures-ménagères 1 est raccordé au réseau public d'eaux pluviales.**

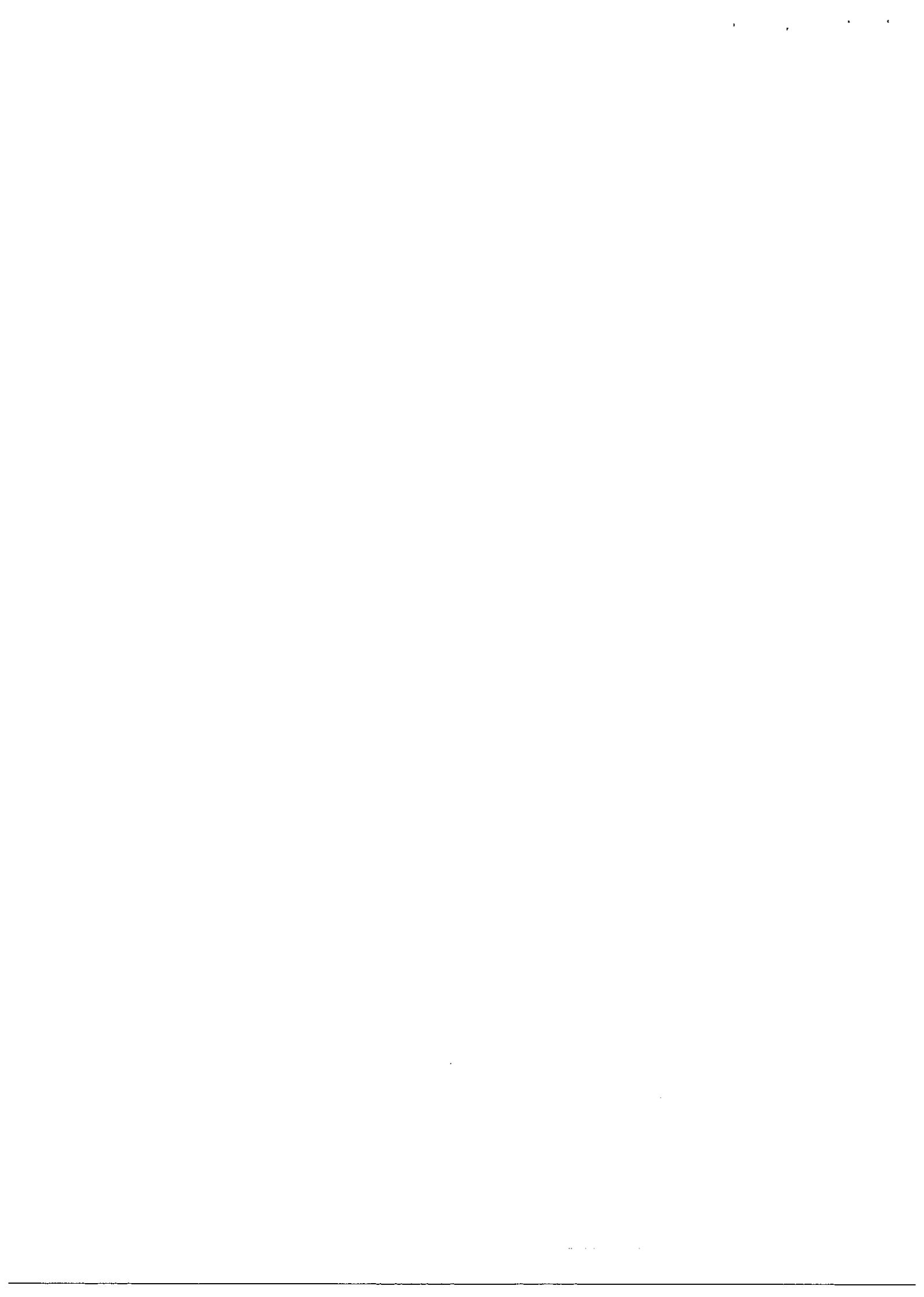


**Photo 5**

**Le siphon de sol d'eaux usées du local ordures-ménagères 2 est raccordé au réseau public d'eaux pluviales.**

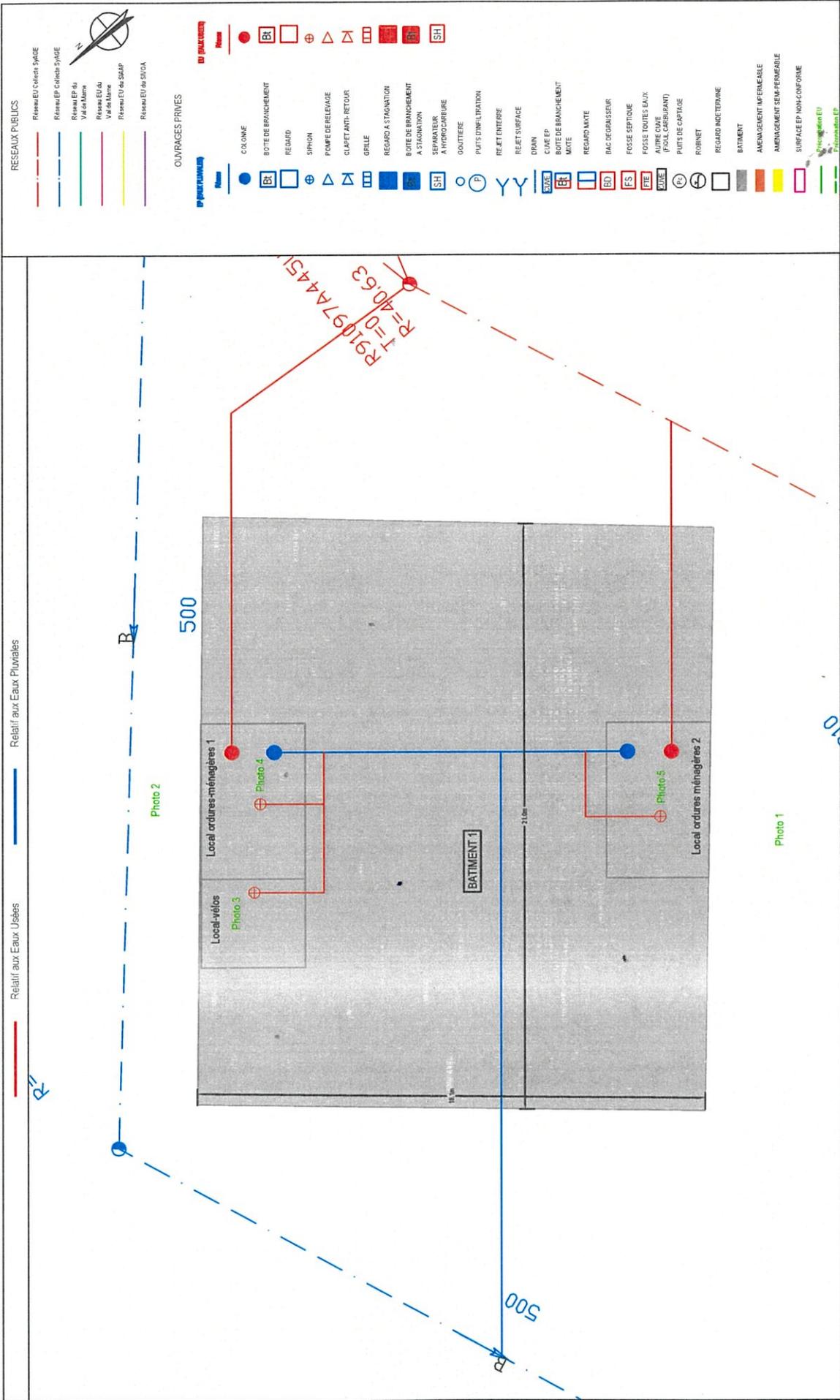






# SCHEMA DE L'EXISTANT

Ce document est un schéma de principe transmis à titre indicatif, une vérification préalablement aux travaux est nécessaire afin de localiser au mieux les canalisations ou appareils concernés par les anomalies



**RESEAUX PUBLICS**

- Réseau EU Collectif SYDE
- Réseau EP Collectif SYDE
- Réseau EP de Val de Marne
- Réseau EU de Val de Marne
- Réseau EU de SARP
- Réseau EU de SIVA

**OUVRAGES FRIVES**

**SYMBOLIQUE**

- COLONNE
- BOITE DE BRANCHEMENT
- REGARD
- SPHON
- POMPE DE RELEVAGE
- CLAPET AMT-RETOUR
- GRILLE
- REGARD A STAGNATION
- BOITE DE BRANCHEMENT A STAGNATION
- SEPARATEUR A HYDROCARBURE
- OSUJETIERE
- PAITS D'INFILTRATION
- REJET INTERIE
- REJET SURFACE
- DRAIN
- CUIVE EP
- BOITE DE BRANCHEMENT MIXTE
- REGARD MIXTE
- BAC DE RAISONNEUR
- FOSSE SEPTIQUE
- FOSSE TOUTES EAUX
- AUTRE COUE (FOUL CARRURANT)
- PUITS DE CAPTAGE
- ROBINET
- REGARD INCERTAIN
- BATIMENT
- AMENAGEMENT IMPERMEABLE
- AMENAGEMENT SEMI-PERMEABLE
- SURFACE EP NON-CONFORME

**SYMBOLIQUE**

- REJET EN TERRE
- REJET SURFACE
- DRAIN
- CUIVE EP
- BOITE DE BRANCHEMENT MIXTE
- REGARD MIXTE
- BAC DE RAISONNEUR
- FOSSE SEPTIQUE
- FOSSE TOUTES EAUX
- AUTRE COUE (FOUL CARRURANT)
- PUITS DE CAPTAGE
- ROBINET
- REGARD INCERTAIN
- BATIMENT
- AMENAGEMENT IMPERMEABLE
- AMENAGEMENT SEMI-PERMEABLE
- SURFACE EP NON-CONFORME

Enquêteurs 1er passage : A. MAZERAND / M. SELT	NOM : CABINET ABP	Adresse : 1 allée des Plantanes	Date 1er passage : 06/03/2023
Enquêteurs 2ème passage :	CODE RIVERAIN : BOU_1 allée des Plantanes_Snaveb	Commune : BOUSSY-SAINT-ANTOINE	Date 2ème passage :

